



ACADÉMIE DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à l'action éducative et à la pédagogie - DAEP

Dossier suivi par :
Véronique BLUTEAU-DAVY
Directrice de la pédagogie
Tél : 02 40 37 38 53
Mél : ce.daep@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

LA RECTRICE DE LA REGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu le code de l'éducation, livre V, titre V : les activités périscolaires, sportives et culturelles, chapitre premier, section 1 : agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, articles D551 - 1 à 6 ; section 2 : le conseil national et les conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, articles D551 - 7 à 12 ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 portant nomination de madame Katia BEGUIN en qualité de rectrice de l'académie de Nantes ;

Vu l'avis favorable du 14 juin 2024 du conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAECEP) ;

ARRETE

Article 1 -

L'association « **Disquions** » sise à **Saint-Herblain**, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée dans l'académie de Nantes pour une durée de 5 ans, régulièrement révisable et sous réserve de l'application du protocole, à compter du 1^{er} Septembre 2024.

Article 2 -

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 juin 2024

Katia BEGUIN